ROUBAIX

RÉDACTION : 38, rue Pauvrée. Tél. 9.51
DÉPOT CENTRAL : 13, rue du Bassin

La Manifestation du Souvenir

Le rassemblement des sociétés devant participer à la manifestation aux morts s'est opérée hier matin, à 10 h. 30, rue de la Gare.

On remarquait présents, dans l'ordre, les groupements suivants :

1. Les Sapeurs-Pompiers (tambours et clairons) ; 2. La Grande Harmonie ; 3. La Société Municipale de gymnastique «La Roubaisienne» ; 4. Section de Sapeurs-Pompiers formant la haie de chaque côté des Membres de l'Administration Municipale et du Conseil Municipal ; 5. L'Union Nationale des Mutilés et Réformés ; 6. Emplacement réservé aux familles ayant des parents tombés au Champ d'Honneur ; 7. La Fanfare Delattre ; 8. Le Tir Régional et l'Ecole Roubaisienne d'Education Physique ; 9. La Grande Fanfare ; 10. La Fanfare « La Paix » ; 11. La Philharmonique du Jean Ghislain ; 12. Les Vétérans des Armées de Terre et de Mer ; 13. La Concordia-Harmonie ; 14. La Société de gymnastique « L'Ancienne » ; 15. L'Harmonie du Moulin ; 16. L'Union Amicale et Mutuelle des Anciens Grades Français.

Le cortège défila devant l'Hôtel-de-Ville et suivit la Grand'Rue, le boulevard de Strasbourg, l'avenue Ampère.

Au cimetière, devant les tombes des soldats morts au cours de la dernière guerre, Wattremez nous reproduisons :

mez, adjoint au maire, a prononcé le discours

Les discours de Wattremez

Mesdames, Messieurs,

Je viens, au nom de la Municipalité Roubaisienne, en l'absence de M. le Maire, retenu hors de notre ville, rendre un hommage de respect et de reconnaissance à la mémoire des soldats roubaisiens morts pour la Patrie.

Ils sont tombés au champ d'honneur, après avoir tenté d'arrêter les hordes que le plus sanguinaire des despotes avait déchaînées sur le pays.

Ils sont tombés dans la boue des tranchées, offrant leur vie en holocauste, pour que cette guerre épouvantable soit la dernière de toutes.

Ils sont morts pour que leurs frères et leurs fils puissent vivre en paix, dans l'avenir, débarrassés du fléau de la guerre. C'est avec regret, cependant, que nous constatons sur bien des points de notre planète, que la guerre, hélas ! n'est pas encore disparue en totalité et que son obsession menace encore les peuples. Ainsi donc, le sacrifice de tant de vies humaines aurait été vain. Tant de souffrances accumulées, tant de larmes versées, n'auraient donc servi qu'à engendrer de nouveaux conflits, qu'à préparer de nouvelles hécatombes.

Nous ne voulons pas y songer, en ce jour solennel, et nous nous inclinons bien bas devant votre douleur, à vous les malheureux parents des morts pour la France, tombés pour notre généreux idéal de justice et de liberté, à vous les mutilés dont les blessures ne doivent pas rester vaines, à vous enfin, les anciens combattants, qui avez eu la joie d'assister à la victoire du Droit, après quatre années d'efforts gigantesques, de luttes incessantes.

Dans cette manifestation du Souvenir, la Municipalité roubaisienne a voulu associer à l'hommage éclatant qu'elle rend aujourd'hui aux enfants de Roubaix morts pour la France, la mémoire des héros des nations alliées tombés à côté des nôtres pour la même cause glorieuse : la défense du Droit.

Ils sont venus sur notre territoire, à l'appel de leurs gouvernements respectifs, apporter une aide fraternelle au peuple français, menacé meurtri dans sa chair. Ils sont tombés comme nos enfants et nos frères, après avoir opposé leur poitrine comme un rempart devant l'envahisseur. Ils sont morts pour assurer aux habitants de ce pays, une existence paisible, un avenir à l'abri des menaces guerrières.

A eux aussi, nous devons un souvenir éternel de reconnaissance et d'admiration. Sur leur tombe aussi, la Municipalité vient de déposer un modeste hommage de notre gratitude et de notre respect.

Nous ne pouvons mieux honorer nos morts qu'en réclamant avec eux, avec vous tous, la disparition de tous les militarismes, dangers permanents, instruments monstrueux de la domination personnelle des potentats, dont ils se servent avec une légèreté criminelle.

Nous ne cesserons de proclamer nos préférences pour un régime meilleur, avec toujours plus de démocratie et de contrôle populaire, pour une Société, enfin, où l'homme ne sera plus un loup pour l'homme, où chacun aura sa place au banquet de la vie.

C'est dans cet espoir d'un avenir meilleur, que nous vous saluons bien bas, chers et glorieux morts de la grande guerre, et que je dépose sur votre tombe, cette modeste couronne, gage de notre admiration et de notre reconnaissance éternelle.

⁂

Tandis qu'une délégation se rendait au cimetière interallié, où une couronne fut déposée, le cortège se rendit aux monuments voisins des Morts pour la Patrie et les Victimes du Travail, où Wattremez, au nom de la Municipalité, prononça un second discours.

Mesdames, Messieurs,

Nous ne pouvons venir en ce cimetière, honorer la mémoire des morts de la Grande Guerre, sans associer dans le même témoignage d'admiration et de gratitude, les héros tombés au cours de la guerre de 1870-71 ou qui ont trouvé la mort dans des expéditions coloniales, et d'autre part, sans glorifier les victimes du Travail et du Devoir.

Qu'ils aient défendu le pays entraîné dans la guerre par la légèreté d'un Napoléon III, qu'ils aient succombé dans des entreprises impérialistes dans de lointaines contrées, où nos gouvernants recherchaient de la gloire ou des débouchés commerciaux, ces malheureux enfants de Roubaix sont dignes qu'au pied du monument élevé à leur mémoire, la foule en ce jour du Souvenir, défile et s'incline avec respect.

Mais quel fut le trépas sublime de ceux qui, volontairement se portant au secours de leurs semblables en danger, périrent victimes de leur dévouement !

Que dire de la mort obscure et noble de ces ouvriers, frappés pendant leur travail et qui furent arrachés à l'affection de leurs familles éplorées, plongées du même coup dans la misère la plus affreuse ?

Au nom de la Ville de Roubaix, nous déposons devant les monuments élevés à leur mémoire, ces deux couronnes, symboles de notre respectueuse admiration.

VOL A LA TIRE

Hier matin, vers dix heures, au marché du boulevard Gambetta, M. Marcel Catrix, demeurant rue de Croix, 39, au moment de solder un achat, s'est aperçu que l'on venait de lui dérober son portefeuille, qui contenait une somme de 58 fr. 50.

BECANIER PINCE

Le nommé Robert Delbart, demeurant boulevard Gambetta, 110, à Roubaix, a été arrêté hier à Douai, inculpé du vol d'une bicyclette au préjudice de M. Bauduin, rue de Tourcoing, 185.

TOURCOING

Le Souvenir aux Morts

Toutes les sociétés patriotiques et militaires de la ville, ainsi que des délégations des corps de troupes cantonnés à Tourcoing, assistaient hier à la cérémonie officielle à la mémoire des morts.

Formé place Victor Hassebrouck, le cortège s'est mis en marche à 11 heures, précédé du Conseil municipal.

Au cimetière, M. Scalbert, conseiller municipal, a parlé devant le monument aux Victimes du Travail. Il a rendu hommage à la mémoire des ouvriers frappés soudainement en pleine vie dans l'accomplissement du plus grand des devoirs, qui est d'assurer, par le travail, le pain quotidien des vieux parents, des femmes et des enfants.

« Dans ce lieu de paix, dit l'orateur, la France ne redeviendra prospère que par l'union de tous et surtout que par l'union de deux éléments : le Capital et le Travail. Oui, le Capital et le Travail doivent être deux frères, ils doivent s'aimer, s'entr'aider. Aujourd'hui, le Capital est le frère aîné ; il faut qu'il comprenne que, seul, il ne peut rien, qu'il a besoin du bras puissant de son cadet, le Travail. Il faut qu'en frère aîné, aimant, il assure à son cadet une existence heureuse par un salaire suffisant, salaire qui permettra à tout travailleur conscient, sérieux, non seulement d'assurer l'entretien des siens, mais de constituer un fond de réserve pour les jours malheureux et pour sa vieillesse. Ainsi comprise, cette union fraternelle engendrera le développement économique du pays et la prospérité individuelle ».

M. Dugauquier, président du groupement des Mutilés, a pris la parole devant le monument des soldats morts pour la Patrie, et c'est M. le capitaine Debruyne, commandant du corps des Sapeurs-Pompiers, qui a rendu hommage aux héros victimes du devoir.

FÉDÉRATION AMICALE DES COMBATTANTS
Section du Blanc-Seau

Au cours d'une réunion tenue samedi, les adhérents à la Fédération ont décidé de former le groupe du Blanc-Seau.

M. Edmond Thieffry, président du Comité des Fêtes a accepté de diriger un Comité provisoire chargé d'organiser le groupe et de lui donner une vie active. MM. Jules Debreufecourt, David Proux, Henri Caquet, Jules Delporte, Albert Delespierre, Henri Police, Marcel Leroy, Henri Florin, Richard Deleu, Emile Novine, Paul Planquette, Edouard Langlais font partie du Comité provisoire.

Pour montrer immédiatement une preuve de vitalité, le Comité provisoire invite tous les combattants inscrits ou non à se grouper mardi, place du Beauc-Seau, à 11 h. 1/4 pour la manifestation au Cimetière du quartier.

UN QUI VA FORT...

Léon Dubrulle, 45 ans, garagiste, demeurant rue Nationale, 142, a récolté une contravention pour violences légères, rassemblement public et outrages à agents.

ENTRE AUTOS !

Samedi soir, un peu après 16 heures, un camion-auto appartenant à M. Sion, industriel à Halluin, piloté par M. Henri Lauridan, chauffeur d'auto, est entrée en collision en débouchant de la rue du Collecteur, avec une limousine appartenant à M. Henri Delporte, demeurant à Flers, 11, rue Pasteur. Les deux voitures sont endommagées. Les dégâts sont couverts par une assurance.

LILLE

La sûreté générale opère à Lille

ELLE A ARRÊTÉ, SAMEDI, QUATRE PICKPOCKETS INTERNATIONAUX QUI VOLAIENT LES VOYAGEURS DANS LES TRAINS

Deux inspecteurs de la Sûreté générale, MM. P. et B., qui depuis quelque temps surveillaient une bande de pickpockets, ayant coutume d'exercer leurs petits talents, aux dépens des voyageurs du secteur Lille-Arras ont été assez heureux pour appréhender en gare de Lille, samedi, vers 21 heures, quatre de ces individus, tous de nationalité belge.

Ce sont les nommés : 1. Georges Heyvant, 28 ans, domicilié à Forest-lez-Bruxelles, 29, rue de l'Eau et exerçant la profession de négociant ; 2. Louis De Jongh, 26 ans appareilleur technique, rue de la Plume, 23, à Bruxelles ; 3. Victorien Crocnet, 32 ans, commerçant, 37, rue des Bouchers, à Bruxelles, et 4. Jean Prince, 27 ans, acrobate, 193, rue de Flandre à Bruxelles également.

Bien entendu, ce sont là des renseignements sujets à caution, étant donné qu'ils ont été fournis par les inculpés eux mêmes et que ceux-ci ont tout intérêt à cacher leur véritable identité et le reste...

Sur Heyvaert, on a trouvé une somme de 580 francs, sur Crochet, 144 francs, sur Prince, 152 francs et sur De Jongh, 10 fr. Ce dernier, d'ailleurs, proteste énergiquement contre son arrestation. Il se prétend le plus honnête homme de la terre. On verra par la suite si ces protestations sont justifiées.

En attendant, les quatre inculpés ont été écroués au violon. Ils y passeront la nuit et seront à nouveau cuisinés aujourd'hui.

D'ores et déjà, il paraît être établi que Crochet et Heyvaert, qui affectent ne pas connaître les deux autres, ont cependant passé l'avant-dernière nuit dans le même hôtel qu'eux, soit à l'hôtel de Lyon, à Lille.

Détail amusant, l'inspecteur P... a cru reconnaître en De Jongh, l'individu qui le matin même, en gare d'Arras, avait tenté de lui voler, à la tire, son portefeuille.

L'enquête à propos de cette quadruple capture, qui paraît très importante, sera menée par nous très attentivement. Nous reviendrons sur cette affaire.

TOUTE LA FRANCE PAR PROFESSIONS

L'"ANNUAIRE GRATUIT"

insère gracieusement votre Raison sociale dans la Profession qui vous concerne.
AGRICULTEURS,
COMMERÇANTS,
INDUSTRIELS, etc., etc.
adressez d'urgence tous renseignements :
AGENCE GENERALE
POUR LE DEPARTEMENT du NORD
LILLE — 5, Avenue Butin, 5 — LILLE

L'accident tragique de la barrière de Loos

MISE EN LIBERTE DE LA GARDE-BARRIERE

Nous avons relaté l'accident tragique survenu le mardi 25 octobre, à la barrière de Loos.

On se souvient qu'un équipage ayant été tamponné par un train, le conducteur fut tué sur le coup et deux personnes blessées mortellement.

A la suite de l'enquête menée par le Parquet, la garde-barrière, Mme Deswarte, 32 ans, fut mise en état d'arrestation.

Après les démarches de son avocat, Me Fernand Lefebvre, l'inculpée, dont l'état de santé est assez précaire, a été mise en liberté provisoire, par M. Glorian, juge d'instruction, chargé de cette affaire.

Parade d'exécution

Le soldat Lafargue Elie, du 30e bataillon de génie, condamné par le conseil de guerre à trois ans de travaux publics pour désertion, défilera à la parade le samedi 5 novembre.

Il sera ensuite dirigé sur les locaux disciplinaire pour accomplir sa peine.

Chapuis va quitter la prison militaire

Georges Chapuis, condamné dernièrement à 5 ans de détention pour trafic d'or, se trouve toujours incarcéré à la prison militaire.

Il sera transféré lundi matin à la maison d'arrêt de Lille, étant à présent justiciable des tribunaux civils.

On sait que Chapuis est en procès avec la banque la Société Générale, qui lui réclame le remboursement d'un prêt de 300.000 fr.

BRIGADE MOBILE

Par décision du ministre de l'Intérieur, M. Liger, commissaire à la 2e brigade mobile de Lille, a été attaché à la mission diplomatique, qui se rendra à Washigton pour la conférence de la paix.

Un truc pas bête

COMMENT CERTAINS SINISTRES ONT ETE APPELES A PAYER LEURS CONTRIBUTIONS

On sait qu'en vertu de la loi du 25 juin 1920, art. 46, le paiement des impôts est suspensif pour les sinistrés, qui peuvent les faire imputer sur leurs dommages de guerre.

Se fiant à ces dispositions, un certain nombre de propriétaires d'autos notamment étaient entrés en relations avec l'administration des contributions indirectes, afin de mettre au point leur cas.

Très aimablement, cette administration leur avait fait savoir que bonne note était prise de leur démarche et qu'ils n'avaient plus à s'inquiéter de rien...

Aussi, quelle ne fut pas la surprise de ces propriétaires lorsque samedi, un agent du fisc leur remit une contrainte concernant le paiement de l'impôt sur leur auto, pour l'année écoulée.

Ils demandèrent des explications à cet égard.

— Ce n'est là, leur répondit-on, qu'une mesure conservatoire !...

Mais comme la plupart n'entendent point l'argot juridique, dont la principale « qualité » est de manquer totalement de clarté, ils s'affolèrent, pensèrent à un traquenard et s'empressèrent d'aller verser aux guichets des C. I. la somme qu'on leur réclamait par « mesure conservatoire ».

Ce en quoi ils eurent grand tort.

On ne pouvait, en effet, leur causer aucun ennui.

Cependant ce procédé a permis au Trésor de faire payer à des sinistrés pusillanimes, des sommes certainement moins importantes que celles qu'il doit à ceux-ci et c'était là — dit-on — le principal !

Inutile, n'est-ce pas, de commenter ces faits !...

Les chevilleurs en Correctionnel

M. BARBAUT EST ACQUITTE
LES AUTRES SONT CONDAMNES

Nous avons entretenu nos lecteurs du conflit qui régnait entre les chevilleurs, les bouchers et les consommateurs, et de la réunion qui s'était tenue le 19 Septembre dernier au « Coq Lillois » par les chevilleurs, dans le but d'obtenir la liberté commerciale contre l'arrêté préfectoral.

Samedi, devant le tribunal correctionnel, M. Albert Barbaut, secrétaire du syndicat des chevilleurs qui au cours de la conférence aurait dit : « Je ne réponds pas de la casse, si vous refusez de faire cause commune avec nous », comparaissait en compagnie de Maxime Derudder, 24 ans, Marcel Pétillon, 24 ans et Léon Hillewaert, 32 ans, qui avaient proféré des menaces, et tombaient sous l'application de l'article 419 du Code Pénal réprimant la coalition commerciale.

Après plaidoieries de Mes Bataille et Moithy, M. Brabant, qui a justifié de son intervention pour prêcher le calme à la fin de la réunion, bénéficie d'un jugement d'acquittement. Derudder et Pétillon sont condamnés chacun à 15 jours de prison avec le bénéfice du sursis : Hillewaert écope un mois.

Tribunal Correctionnel de Lille

L'ESCROC AU LOGEMENT FERA 15 MOIS DE PRISON

Auguste Groux, 35 ans, le joyeux escroc qui a défrayé la chronique des journaux, il y a quelques mois, dans sa prétendue exploitation du canal de Seclin à Gondecourt, revenait hier, sur les bancs de la Correctionnelle pour escroquerie au logement.

Occupant un appartement au 14, rue Sans-Pavé, à Lille, il en offrait la location par annonces, et faisait verser aux demanderus 40 ou 50 francs.

Le tribunal a mis fin à cette exploitation par une condamnation à 15 mois de prison.

Fraude en douane. — Bleuze Joseph, âgé de 24 ans, manouvrier, demeurant à Tourcoing, qui, le 23 courant, a été arrêté à la douane de Mouchin, porteur de 13 kilos 500 de tabac haché, a été condamné à 6 jours de prison avec sursis, et à 500 fr. d'amende.

Outrages et violences à agents de la force publique. — Huit jours de prison et 50 fr. d'amende à D. G..., métreur, demeurant à Lille, et à Jeffroy Louis qui écope en plus 5 fr. d'amende à raison de son état d'ivresse, pour avoir, le 20 octobre, à 19 h. 30, étant quelque peu en goguette, à Halluin, outragé et porté des coups à des gendarmes qui les invitaient au calme.

— Charles Pollet étant en état d'ivresse, a outragé, le 16 octobre à Tourcoing, l'agent de police Desbiens. En raison des nombreuses condamnations déjà encourues le tribunal le condamne à un mois de prison et 5 fr. d'amende.

Coups et blessures. — Mazure Arthur, manouvrier à Tourcoing, ayant rencontré M. Clarisse, industriel, qui se trouvait à proximité d'une poussette chargée d'une caisse, lui a porté un coup de poing alors qu'il était sous l'empire de la boisson. Poursuivi pour entraves à la liberté du travail, Me Balavoine obtient du tribunal la disqualification et Mazure s'en tire, malgré un passé chargé, avec huit jours de prison et 50 fr. d'amende pour coups et blessures et non pour entraves à la liberté du travail.

Entraves à la liberté du travail. — Léonie Ovaere, 18 ans, 110, rue des Anges, à Roubaix, a interpellé un lieu. reprochant leur conduite, des ouvrières qui sortaient de travailler de chez M. Auguste Lepoutre, 122, rue de Tourcoing, et a même porté des coups à deux d'entre elles : Rose Gadenne, 27 ans, piqurière, 2, rue Milton, à Roubaix, et Wolnberghe Laure, 33 ans, 4, Faubourg Bataille, rue des Villas, à Tourcoing. En raison de son jeune âge et de ses bons antécédents, le tribunal ne la condamne qu'à 6 jours de prison, après plaidoirie de Me Balavoine.

— Un mois de prison à Léon Carpentier, tisserand, et 15 jours à Vancoppenole Louis, contremaître, pour avoir injurié, en le traitant de « renard » et porté des coups le 19 octobre, à 6 heures du matin, à Wattrelos, le sieur Jules Vercruysse, 41 ans, 5, rue du Petit-Tournai, à Wattrelos.

PETITES NOUVELLES

ENCORE UNE ! — Le jeune Marcel Deschodt, 16 ans, électricien, demeurant Porte St-André, avait laissé sa bicyclette 20, rue du Curé St-Etienne, dans le hall du centre d'appareillage électrique. Elle a été la proie d'un bécanier.

SANS FEU, NI LIEU. — Henri Kurger, 23 ans de nationalité mal définie et sans domicile fixe, a été mis en état d'arrestation pour vagabondage et infraction à la police des chemins de fer. Il avait voyagé sans billet. On l'a déféré au Parquet.

UN JEUNE HOMME QUI PROMET. — L'apprenti plombier Edouard Trentels, 18 ans, 105, rue Saint-André, a disparu furtivement en emportant pour 1.100 francs d'effets d'habillement appartenant à des co-locataires MM. Bœlen, couvreur et Smets, ébéniste. On le recherche.

COUP DE TAMPON. — Alors qu'il passait en motocyclette rue d'Esquermes M. Emile Lacroix, mécanicien, 25, rue des Stations, a tamponné à hauteur de la rue Saint-Bernard, un cycliste M. Julien Verrues, 45 ans charcutier, 50, rue des Sarrazins. Projeté à terre, ce dernier a été contusionné sans gravité apparente à la cuisse gauche.

RENVERSE PAR UN CYCLISTE. — Samedi vers 14 heures, la jeune Lubin Elodie, 6 ans, dont les parents habitent rue Montesquieu, 12, cour Saint-Louis, a été renversée par un cycliste. La pauvre gosse qui a eu la jambe gauche fracturée on l'a transportée à l'Hôpital St-Sauveur.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

BELLEMMES

A LA MEMOIRE DES VICTIMES DE LA GRANDE GUERRE. — La municipalité organise, pour le mardi 1er novembre, à 3 heures de l'après-midi, une manifestation-souvenir en l'honneur des enfants bellemmois victimes de la grande guerre. Tous les sociétés locales prêteront leurs concours à ce cortège, qui se formera à 2 h. 45, rue Sadi-Carnot, entre la rue Ledru-Rollin et la rue L.-Lescornez, pour se rendre directement au cortège. Les familles et amis de ces victimes sont invités à participer au cortège.

LOMME

POUR UNE PLANCHE. — Les gendarmes ont pincé rue de Lille, le nommé Masson André 25 ans, demeurant rue Choisel, maisons Fauvaux, 26, porteur d'une planche en chêne de 2 mètres de longueur, dérobée à la gare Lille-Délivrance où il travaille. Il a été déféré au Parquet et écroué à la maison d'arrêt.

SAINT-ANDRE

LINGE TROP SECHE. — Mlle Lenglart Marie, 61 ans, maraîchère, au chemin de Messines, 135, avait mis séché dans son jardin une paire de draps, six chemises, etc. Quand elle voulut reprendre son linge le tout avait disparu.

Elle a porté plainte à la gendarmerie, qui a ouvert une enquête.

WATTIGNIES

RENARDS A DEUX PATTES. — Des malfaiteurs se sont introduits nuitamment dans le poulailler de M. Briffaux Louis, cultivateur au hameau de Ferrière, 5 et ont dérobé quatre coqs et trois poules.

La gendarmerie recherche les coupables.

LOMME

RATS DE GARE. — La gendarmerie de Lambersart a mis la main au collet des nommés Charles Dhont, 18 ans, monteur, rue Mazagran, 22 à Lille; Vanhessien Julien, 19 ans, manœuvre, rue de Juliers, 135, à Lille, et Alfred Dermant, 22 ans, mécanicien, rue Félix-Faure, 22, qui furent surpris au moment où ils tentaient d'emporter différentes marchandises dérobées à la gare de Lille-Délivrance.

DIASEPTOL VOIES URINAIRES = Guérison rad. et rap. toutes affections récentes et anciennes L'étui 8 fr. poste 8'50 (mandat) BURY docteur en Pht 47, R. St-Sauveur LILLE (près la Gare)

« Fermé Dimanches et Fêtes »

LOOS

ACCIDENT DE TRAVAIL — La nommée Duriez Jeanne, 22 ans demeurant à Haubourdin, cité Belle-Vue, s'est fait une entorse au poignet droit en tombant sur le carrelage de l'atelier, une usines Thiriez père et fils, à Loos; 15 jours de repos.

ANNŒULIN

BARAQUEMENT EN FEU. — Dans la soirée de jeudi, vers 8 h. 15 un incendie a complètement détruit un baraquement situé au Bois-Muiran, et occupé par les familles Longui Victor, Longui Edouard et Davrou Henri. Les dégâts sont évalués approximativement à 22.000 francs. Les causes du sinistre sont inconnues. La gendarmerie enquête à ce sujet

OSTRICOURT

ARRESTATION D'UN SIDI. — En vertu d'un mandat d'amener du Parquet de Tizi-Ouzan (Algérie), la gendarmerie a arrêté le nommé Aissoud Mohamed ben Larbi sujet algérien, résidant à la fosse N. 6, recherché pour vol.

ILLIES

SANS FEU, NI LIEU. — Les gendarmes ont arrêté, sur la route Nationale, le nommé Sanson André, 24 ans, perceur, sans domicile fixe et sans ressources. Il a été déféré au parquet et écroué pour vagabondage.

MONS-EN-PEVELE

METTEZ UN COLLIER A VOS CHIENS. — Pour avoir omis d'orner de cet objet le cou de son chien, M. Thibaut a été l'objet d'un procès-verbal.

HAZEBROUCK

VAGABOND ARRETE. — Un sieur Battu, 25 ans originaire de Lunéville, a été arrêté par les gendarmes pour vagabondage.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

BAILLEUL

L'ADOPTION DE LA VILLE PAR BRADFORD. — Une première somme de 27.000 francs a été mise à la disposition de M. le maire de Bailleul par la municipalité de Bradford.

DUNKERQUE

LE PAIN MOINS CHER — Le pain qui jusqu'ici était payé 1 fr. 10 le kilo, ne coûtera plus, à partir du 1er novembre, et par arrêté municipal, que 1 fr. le kilo.

Le Bulletin Municipal

LE PROBLEME DE L'HABITATION. — L'Office des habitations à bon marché du département de la Seine réalisa il y a quelques mois un accord avec le syndicat des chemins de fer de ceinture pour la création d'une Cité-jardin à Drancy. L'Office a bénéficié pour l'achat et la construction d'un emprunt au taux réduit à la Caisse des Dépôts et Consignations et d'une subvention de l'Etat pour des constructions destinées à des familles nombreuses. Il restera seul propriétaire du terrain, ainsi que des constructions ; toutefois, il devra, pendant 50 ans, à partir de l'achèvement des travaux, donner la préférence au personnel du syndicat pour la location de tous les logements.

Les locataires seront désignés par le Conseil d'administration de l'Office sur une liste présentée chaque trimestre par le syndicat. Par cet accord, le syndicat assure à une partie de son personnel des conditions de logement satisfaisante. Pour cela, il doit apporter à l'Officie une aide financière. L'Office départemental prend à sa charge toutes les réparations et reconstructions, ainsi que les frais d'entretien des maisons et supporte toutes les charges de propriété et de jouissance applicables à la Cité-jardin.

Le syndicat verse à l'Office une somme représentant : 1° Le montant de l'annuité payée pour l'amortissement et les intérêts des emprunts contractés ; 2° A titre de frais de gestion 1 % du capital emprunté et du capital provenant de toute subvention déduction faite de tous frais de reconstruction, grosses réparations, etc.

En cas de dissolution du syndicat, l'Office conserverait sans indemnité ni restitution, la totalité des sommes antérieurement versées par le syndicat et demeurerait créancier des indemnités afférentes aux années restant à échoir.

A l'expiration du délai de 50 ans ou après 25 ans, si le syndicat estime devoir clôturer le contrat il sera procédé à l'estimation de toutes les maisons construites par l'Office dans la Cité-jardin.

L'Office sera à ce moment débiteur envers le syndicat de la valeur, établie par des experts, des maisons construites par ses soins.

Grâce à cette combinaison, une importante cité a pu être construite rapidement et dans des conditions particulièrement avantageuses.

LES CEREMONIES DU CULTE ET LE CHIFFRE D'AFFAIRES. — Un député avait demandé au ministre des Finances si l'impôt sur le chiffre d'affaires n'était pas applicable aux ministres des cultes. Le ministre a répondu par la négative, estimant que les prêtres ne font pas acte de commerce.

LEGS POUR ERECTION DE MONUMENTS. — Le président de la commission des finances a été invité par le ministre à proposer au parlement que les legs faits aux communes ou sociétés d'érection de monuments aux victimes de la guerre, soient dispensés de tous droits de timbre, enregistrement et droits de mutation.

CONCESSION GRATUITE DE SEPULTURE. — Les actes dressés par le maire pour concéder gratuitement une sépulture pour le corps d'un militaire ramené du front, sont exempts du timbre et de l'enregistrement sur la minute.

SPORTS & JEUX

FOOTBALL-ASSOCIATION
A ROUBAIX

SPORT OUVRIER ROUBAISIEN. — Mardi, 1er novembre, à 14 h. 30, aux Terrains municipaux, le Sport ouvrier Roubaisien jouera son premier match de championnat contre la Fraternelle d'Halluin.

Sont convoqués au vestiaire, à 14 h. précises : Harpagès O. Vlerick Henri, Van Roland, Valette Maurice, Bodelle Fleury, Doise Raymond, Lepers Louis, Durieux Fernand, Mangin Henri, Leman Marcel, Vanstrasel Paul. — Remplaçants : Onré François, Harpagès A.

La Commission fait un pressant appel auprès des camarades des organisations, pour venir encourager leurs jeunes camarades sportsmen

LES COQS
A TOURCOING

Mardi 1er novembre, salle du Gallodrome, rue de la Gare, il se jouera un 5 de 5 pour 3.000 fr. La Société du Gallodrome contre le grand paved de Wattrelos. Mise au parc à 16 h. 30 précises.

COLOMBOPHILIE
A DOUAI

Louis Gambiez, garde-chasse au Raquet, à Douai, a recueilli un pigeon-voyageur portant une bague, n. 734-C.-15.

A DOURGES

PIGEONS EGARES. — Quatre pigeons-voyageurs se sont égarés entre les 16 et 23 Octobre : 1er Noir, N. 323.324, bagué France 1921 ; 2e Mosaïque, N 355.764, France 1921 ; 3e Blanc Couteux, N 383.312, France 1921 ; 4e Ecaillé Blanc Couteaux, Numéro 355.767, France 1921. Les personnes qui seraient en possession de ces pigeons sont priées d'en informer le propriétaire, M Lekeux Emile, Cité Bruno, N. 99, à Dourges (Pas-de-Calais).

A LIEVIN

PIGEON RECUEILLI. — Un pigeon bleu écaillé, portant la bague N. 931 832, belge, a été recueilli mourant près du bois de Riaumont. La bague est déposée au Commissariat de Police.

La Vie Ouvrière

Au sujet des grèves des tissages de Lille

COMMENT ON FALSIFIE LA VERITE. — UNE PROTESTATION DE HUYGHE, SECRETAIRE DE L'UNION DEPARTEMENTALE.

Réponse à une mise au point

J'étais dans le sud du Département, en tournée dans la région d'Avesnes, de Wignehies et de Fourmies, quand notre vieux militant Cartignies, ancien maire de Wignehies, me mit sous les yeux un article de l'« Humanité » intitulé : « Mise au point » et signé Deporter, secrétaire du Syndicat Textile de Tourcoing.

Deporter affirme que je me suis, au cours d'une assemblée de grévistes, déclaré partisan de la diminution de salaire de 0.30 l'heure, ainsi que le proposaient les patrons, mais, ajoute-t-il, en formulant quelques réserves sur la reconnaissance du coefficient.

Il y a donc lieu de rétablir les faits :

Au cours d'une entrevue avec les patrons des tissages de Lille, nous examinâmes les délégués, Bauche et moi, plusieurs suggestions. Aucune ne fut retenue, les patrons voulaient absolument la diminution de salaire de 0 fr. 30.

M. Boulin proposait la diminution en deux paliers. D'un commun accord nous rejetâmes cette proposition entre délégués et l'assemblée en fit autant.

J'avais au cours de cette même entrevue suggéré qu'une proposition de diminution de 0.15 au lieu de 0.30 ne pourrait être examinée sérieusement à la condition que la prime de vie chère soit basée sur un coefficient.

Ceci à mon avis aurait permis dans le cas où le coût de la vie augmentait, de réclamer à nouveau une augmentation de salaire.

On me déclara par la suite que les patrons refusaient.

Dans ces conditions, la bataille devait continuer et la demande des patrons de soumettre leurs propositions de diminution de 0.30 en deux paliers aux grévistes, par voie de referendum fut rejetée.

Je combattis d'ailleurs ce genre de vote, au cours d'une réunion, à la grande satisfaction du Comité de Grève.

C'est à ce moment qu'on constata une certaine lassitude chez les grévistes et que les patrons voulurent exploiter par un vote à bulletins secrets. Dans toutes les grèves, il y a des périodes difficiles à franchir.

La grève se poursuivait donc ainsi, quand les inspecteurs du travail vinrent trouver le Comité de Grève et le Syndicat. Une nouvelle proposition était faite par eux : ils proposaient une diminution de 0.15 et aucune autre diminution n'aurait pu être faite sans que la commission mixte, sous la présidence de M. Boulin ne se soit réunie et en aurait convenu.

Les délégués, par l'intermédiaire du camarade Bauche, m'appelèrent à leur comité de grève, pour m'entendre sur cette nouvelle proposition.

Je m'y rendis, et j'entendis le secrétaire du Syndicat rendre compte de l'entrevue. Une discussion générale eut lieu et des suggestions différentes furent émises toujours avec l'entière bonne foi nécessaire dans ces genres de discussion.

On parla de garantie de 6 mois ; de transaction de ceci, de cela. Bref après que tout le monde eut causé, je posais la question préalable, à savoir, si oui ou non, nous pouvions continuer la bataille. Les délégués déclarèrent tous qu'il ne fallait pas rompre les pourparlers et qu'on ne comptait guère pouvoir continuer plus longtemps.

C'est alors que j'insistai à nouveau comme je l'avais déjà fait devant les patrons mêmes sur la nécessité d'un coefficient.

Je démontrai aux camarades la crainte que j'avais, dans le cas où la diminution aurait lieu sans certaines conditions.

C'est alors que je rédigeai un ordre du jour qui fut repris par le Comité de Grève et dont voici la teneur :

« ... Constatant la bonne marche des pourparlers et prenant en considération la proposition de M. Boulin, donnent mandat aux délégués de continuer la discussion et d'accepter en leur qualité de délégués, les engagements nécessités par les circonstances.

« Toutefois, d'accord avec le Syndicat et le Comité de Grève, des réserves sont faites sur la reconnaissance d'un coefficient, sur le temps à déterminer pour le maintien du salaire qui sera établi et en troisième lieu sur le taux à établir pour une indemnité de chômage.

Cet ordre du jour fut adopté à l'unanimité, moins une voix, celle du délégué Descamps.

Les délégués peuvent se rappeler l'observation que je fis à Descamps au sujet de son vote, que je trouvais logique, puisque quelques jours avant, dans un journal hebdomadaire, il s'était maintenu dans la voie intransigeante.

Cet ordre du jour devait être commenté dans l'assemblée des grévistes dans le sens que voulaient de donner les délégués.

Or, le secrétaire du Comité de Grève, le commenta tout autrement, si j'en crois les renseignements qui m'ont été fournis, car j'étais absent à ce moment.

Naturellement, les grévistes votèrent le maintien du statu quo. Notre ordre du jour ne disait d'ailleurs pas le contraire. Le seul fait à retenir, c'est que Hoët, le secrétaire du Comité de Grève n'avait pas les idées assez arrêtées et ne donnait pas à l'ordre du jour l'interprétation réelle.

Cette interprétation fut donnée plus tard, puisque toute la discussion qui eut lieu entre patrons et délégués ouvriers c'est autour de cette formule, de même que les accords qui ont été conclus d'abord dans un Tissage Laroche-Lechat ensuite dans 6 autres et finalement dans l'ensemble des usines en grève, à la grande satisfaction des ouvriers, s'il faut en croire les communiqués du Comité de Grève.

Je répète, pour éclairer la religion de Deporter que c'est cette formule qui permit la fin victorieuse de la grève de Lille, et qu'aujourd'hui celle d'Halluin finit sur les mêmes bases.

Et maintenant, où est-il question de diminution de 0.30 dans toutes ces discussions ?

La proposition de M. Boulin consistait en une diminution de 0.15.

Nous disions pouvoir répondre favorablement à condition qu'on reconnaisse un coefficient ; ce qu'on d'ailleurs, les patrons ne voulaient pas sinon qu'ensuite un seul, M Laroche-Lechat y consentit.

Le secrétaire Hoët me dit à plusieurs reprises que M. Gadenne, le directeur de ce tissage, avait repris la formule que j'avais développée au cours d'une entrevue.

Ainsi donc, la fin de la grève pouvait être envisagée favorablement.

Où et quand Deporter est-il question de paliers, quand il y a reconnaissance de coefficient, puisque les salaires jouent selon ce même coefficient.

N'est-ce pas triste que de constater qu'un secrétaire de syndicat ose descendre aussi bas dans l'inexactitude et cela, pour le plaisir de nuire à un autre militant par esprit de tendance.

Et maintenant, j'invite Deporter à venir apporter les faits relatés dans l'« Humanité » devant une réunion des membres du Comité de Grève.

Jamais le secrétaire de l'U. D., pas plus que le Secrétaire du Syndicat Textile ne se sont déclarés partisans d'une diminution de 0.30.

Nous ne sommes partisans d'aucune diminution ; nous avons toujours déclaré que les salaires des ouvriers n'étaient pas trop élevés, mais Deporter le sait, mais ne faut-il pas déshonorer les autres.

Tout mon passé de militant et il vaut certainement autant que celui de Deporter, proteste contre de tels procédés.

J. HUYGHE,
Secrétaire de l'